

Vingt ans après : une nouvelle norme de description des publications en série

par Michèle Gauchet* et Jean-Arthur Creff**

Vingt ans après, voici finalement qu'une nouvelle norme de description des publications en série est publiée par l'AFNOR. Cette norme a été rédigée entre 1995 et 1999. Il s'agissait au départ de réviser la norme de 1979 au regard de l'ISBD (S) de 1988, mais aussi de mettre en cohérence la norme de description des publications en série avec la norme de description des monographies de 1989 et les autres normes plus récentes (images animées, images fixes et, à court terme, ressources électroniques).

Toutefois, entre la date de début de la révision et sa fin, le paysage documentaire a connu des changements importants, en particulier en raison de la place occupée dorénavant par les ressources électroniques. Si le traitement bibliographique des publications en série sur support électronique (cédéroms, disquettes...) reste encore structurellement semblable au traitement de l'imprimé, le développement d'Internet et le Web ont changé l'appréhension des publications en série. De nombreuses publications en série sont à présent uniquement disponibles en ligne et, si elles gardent encore les caractéristiques classiques d'une publication en série, tendent à évoluer vers une sérialité nouvelle qu'il est nécessaire de définir. Cette sérialité encore à définir engloberait notamment, d'une part, le caractère cumulatif d'une publication, à la manière des cédéroms bibliographiques périodiques par exemple, ou, d'autre part, la mise à jour perpétuelle, comme dans les cédéroms juridiques périodiques. Ainsi, les publications en série en ligne actuelles sont dans la situation mouvante des tout premiers incunables : ceux-ci ressemblaient à des manuscrits, mais ont rapidement évolué vers d'autres formes les rapprochant du livre tel que nous le connaissons. Il est encore difficile toutefois de savoir vers quoi vont évoluer ces publications en série en ligne.

Face à cette construction en cours d'un nouveau concept de sérialité, le groupe de rédaction a néanmoins souhaité fournir aux catalogueurs du monde francophone un outil leur permettant de traiter aussi les publications en série imprimées qui occupent encore une notable partie de leur temps. Les publications en série imprimées offrent toujours une information essentielle, d'un point de vue tant sociologique qu'historique ou scientifique. Il suffit de constater la diversité de publications aussi différentes que *Le Débat*, le bulletin périodique d'un club sportif ou un journal gratuit d'annonces pour comprendre la richesse de ce type de publications. Bien entendu, le groupe de rédaction a souhaité aussi proposer des spécifications pour la description de publications en série en dehors de l'imprimé, c'est-à-dire électroniques, tant sur support qu'en ligne, mais aussi pour les estampes, les cartes, la musique imprimée... Des experts des différents supports ont été sollicités et ont permis la rédaction des annexes.

Le groupe de travail a donc centré la rédaction des recommandations concernant les huit zones de l'ISBD sur l'imprimé, même si elles peuvent s'appliquer aussi aux autres supports. C'est pourquoi les annexes sont d'abord des guides de lecture de ces huit zones dans l'optique d'un support précis. Dans la rédaction des recommandations sur les huit zones, le groupe de rédaction a développé plusieurs points spécifiques par rapport à la norme de 1979, en relation avec les évolutions récentes des publications en série.

Le fascicule servant de base à la description

Le groupe de rédaction a, en parallèle aux réflexions internationales, précisé les possibilités de décrire une publication en série dont on ne possède pas le premier fascicule. Ainsi, on pourra décrire une publication en série à partir d'un fascicule intermédiaire selon des prescriptions plus

* Bibliothèque nationale de France, département du dépôt légal

** Direction du livre et de la lecture

claires. Deux descriptions du Monde sont donc proposées en exemple : l'une à partir du premier numéro, l'autre à partir d'un numéro paru récemment. Bien entendu, l'indication du fascicule qui a servi de base à la description reste obligatoire en note (sauf pour le premier).

La numérotation

La rédaction de la zone de la numérotation obéissait jusqu'à présent à des critères très stricts de transcription, tout au moins pour la rédaction de la *Bibliographie de la France*. Ainsi, si les informations n'étaient pas disponibles sur le premier numéro, il convenait de ne pas utiliser la zone de la numérotation. Si on disposait d'informations sur la numérotation, par exemple pour *Le Monde* (N°1 (1944, déc.)), on pouvait éventuellement indiquer ces informations en note. La nouvelle norme de description des publications en série précise donc comment indiquer les informations en provenance d'une source sûre (laissée à l'appréciation du catalogueur) dans la zone de la numérotation. Cette zone devient donc de fait une zone d'identification plutôt qu'une zone de transcription, préfigurant d'ailleurs l'avenir plus général des ISBD.

De plus, les règles de ponctuation, qui peuvent surprendre, ont été modifiées selon les règles appliquées par la norme des états de collection (ISO 10324 : 1997). On tend ainsi à une plus grande cohérence entre les normes utilisées par les bibliothèques.

Les collections

Le groupe de rédaction a aussi souhaité développer les recommandations sur le traitement des collections, en particulier pour le choix des sources et leur transcription. Le cas de publications en série appartenant à une collection a été envisagé avec soin : les prescriptions concernant la zone des collections (zone 6) ont donc été particulièrement enrichies. Les notions de section et de sous-collection ont été approfondies, ainsi que plus généralement la définition des liens entre les niveaux différents d'une publication.

Historique de la publication

Les publications en série se caractérisent aussi par leur caractère très mouvant. Ainsi, les publications se scindent, s'absorbent les unes les autres, changent de titre

en reprenant partiellement les thèmes du titre précédent, entraînant la rédaction d'une nouvelle notice. Des changements concernant la ville d'édition, l'éditeur, le directeur de publication, le sous-titre peuvent intervenir sans demander la rédaction d'une nouvelle notice : ces informations sont cependant essentielles, en particulier pour retracer l'historique de la publication.

Le groupe de rédaction a ainsi souhaité définir la plupart des cas que peut rencontrer un catalogueur. Les zones historiques se sont donc notablement enrichies, en reprenant de nombreux éléments dans le nouveau format de la Bibliothèque nationale de France, l'INTERMARC intégré qui propose une gestion très riche des liens entre publications en série, mais aussi entre publications en série et monographies. De plus, le groupe de rédaction a pris en compte les spécificités de la description des périodiques anciens, qui se caractérise en particulier par la nécessité de retracer l'histoire des périodiques, et qui ne peut se contenter des informations présentes dans le premier numéro alors qu'on peut disposer de la collection entière. Il est donc possible de rendre compte plus clairement des changements mineurs de titre, des chan-

EXEMPLE DE DEUX TRAITEMENTS POSSIBLES

Le Monde [Texte imprimé] / fondateur Hubert Beuve-Méry ; dir. Jean-Marie Colombani. – [N°1 (1944, déc.)] -. – Paris (21 bis rue Claude Bernard, 75242 Paris Cedex 05) : Le Monde, [1944]-. – 47 cm.

Quotidien. – Dirigé par Hubert Beuve-Méry de 1944 à 1969, Jacques Fauvet de 1969 à 1982, André Laurens de 1982 à 1985, André Fontaine de 1985 à 1991, Jacques Lesourne de 1991 à 1994. – Remplace : « Le Temps » = ISSN 1150-1073. – Nombreux suppléments et publications en lien. – Numérotation et date de publication extraites de la *Bibliographie nationale française*. – Première adresse : 7 rue des Italiens, 75009 Paris, puis rue Falguière, 75014 Paris. – Le format a varié dans l'histoire de la publication. – Notice rédigée d'après le n° 16548 (1998, 10 avr.).

ISSN 0395-2037 = Le Monde (Paris. 1944) : le n° 7,5 FRF

Le Monde/dir. Hubert Beuve-Méry. – N°1 (1944, déc.) -. – Paris (7 rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09) : Le Monde, 1944-. – 50 cm.

Quotidien. – Dirigé par Hubert Beuve-Méry de 1944 à 1969, Jacques Fauvet de 1969 à 1982, André Laurens de 1982 à 1985, André Fontaine de 1985 à 1991, Jacques Lesourne de 1991 à 1994, puis par Jean-Marie Colombani. – Remplace : « Le Temps » = ISSN 1150-1073. – Nombreux suppléments et publications en lien. – Adresse en 1998 : 21 bis rue Claude Bernard, 75242 Paris Cedex 05. – Format en 1998 : 47 cm.

ISSN 0395-2037 = Le Monde (Paris. 1944)

gements d'éditeur ou de ville d'édition. Bien entendu, dans le cadre des ISBD, ces informations constituent encore des notes : ces notes étant très bien définies, elles seront facilement indexables dans un format, comme c'est le cas dans l'INTERMARC intégré (zone 248 pour les variantes de titre par exemple). Ces zones pourraient aussi à terme enrichir l'UNIMARC.

Il convient néanmoins de noter que, au moment de la publication de cette norme, d'autres travaux sont en cours : les révisions de l'ISBD (S), du manuel de l'ISSN et des règles de catalogage anglo-américaines (AACR2). Le souci de ces trois révisions est évidemment de rendre compte de l'évolution de la notion de sérialité.

Ces travaux sont menés en concertation afin de faci-

liter tous les échanges. Ils ne devraient donc pas aboutir à des spécifications en totale opposition avec celles présentées dans cette nouvelle norme, d'autant que le groupe de rédaction de cette nouvelle norme est représenté au sein du groupe de révision de l'ISBD (S).

Cette nouvelle norme française propose une première analyse de l'évolution de la sérialité qui ne devrait pas être remise fondamentalement en cause par les travaux internationaux. Cette nouvelle norme peut donc être appliquée dès sa publication. Il n'en reste pas moins que cette nouvelle norme française, contrairement à la norme qu'elle remplace, sera évidemment révisée – ou abandonnée pour des règles de modélisation tout à fait différentes – avant que vingt ans ne se soient écoulés.